

Arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2017-11-02 du 8 novembre 2017

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE

concernant la demande présentée par la société MESSER FRANCE

SIÈGE SOCIAL : MESSER FRANCE – 24 quai Gallieni – 92 156 SURESNES

NATURE DU PROJET : demande d'autorisation en vue d'exploiter des unités de conditionnement et de stockage de gaz industriels et spéciaux.

Pour connaître le détail des activités exercées vous pouvez consulter le dossier, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale,

EMPLACEMENT DU PROJET : ZA de Lafayette – Commune de SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE

CONSULTATION DU DOSSIER pendant toute la durée de l'enquête publique d'une durée d'un mois, du lundi 11 décembre 2017 au vendredi 12 janvier 2018 inclus :

- en mairie de SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr

Commissaire-enquêteur : Monsieur Pierre BACUVIER, ingénieur à la retraite

Le commissaire-enquêteur recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE, aux jours et heures suivants :

- | | |
|--------------------------------|------------------|
| - le samedi 16 décembre 2017 | de 9h00 à 12h00 |
| - le mercredi 20 décembre 2017 | de 13h30 à 16h30 |
| - le vendredi 29 décembre 2017 | de 13h30 à 16h30 |
| - le mercredi 3 janvier 2018 | de 13h30 à 16h30 |
| - le vendredi 12 janvier 2018 | de 13h30 à 16h30 |

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront adresser leurs observations :

- sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE
- par lettre, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, à la mairie de SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique seront annexées au registre d'enquête et accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère dans les meilleurs délais.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Monsieur BAGEL, (directeur qualité sécurité environnementale) de la société MESSER FRANCE (tél : 06.09.16.55.05), ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.85) ou consultée sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE et sur le site internet des services de l'Etat en Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.